

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

Lundi 11 juillet 2016 à 20h30

Convocation le 04/07/2016

affichage le 18/07/2016

Étaient présents : Mesdames Josette PAILLARD, Joss BERNARD, Céline MAUCHAMPS, Valérie QUEUCHE, Jocelyne DUVAL, et Messieurs Grégoire DURANT, Christophe FERRAND, Alain GOUNAND, Christophe THEVENOT, Ludovic GERBER,

Procurations : Florian DARCQ à Grégoire DURANT, Patrice PROST à Christophe FERRAND, Nadine BOUTER-TURILLON à Josette PAILLARD

Excusé : Martine ALBAN

Secrétaire de séance : Alain GOUNAND

Après lecture faite par Monsieur le Maire du procès-verbal du 13 juin 2016, celui-ci est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

Ordre du jour

Affaires générale

- Information Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Voirie

- Contrat d'entretien et de maintenance éclairage public

Bâtiment

- Lancement de l'étude « opération façades »

Jeunesse-Associations

- Partenariat Cartes Jeunes

Questions diverses

Affaires générales

Information Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de finaliser le plan communal de sauvegarde (PCS) sur la commune.

Ce document regroupe l'ensemble des risques auxquels la commune est exposée (inondation, transport matières dangereuses, épidémie, tempête, risque nucléaire, incendie de grande ampleur, etc...) et liste les mesures à mettre en place pour y faire face.

Ce document, très concret et pratique, regroupe également les moyens tant humains que matériels à mobiliser en cas de risque majeur et permet ainsi à tous les élus d'être rapidement opérationnels. Ce document sera également diffusé aux habitants leur permettant aussi une meilleure sensibilisation aux risques et d'avoir les bons réflexes en cas de problème.

Il précise que ce dossier devra être validé avant la fin de l'année par le Conseil avant la prise d'un arrêté le rendant actif.

Voirie

Contrat d'entretien et de maintenance éclairage public

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu un devis de l'entreprise GUINOT concernant l'entretien et la maintenance de l'éclairage public.

Il précise qu'actuellement les prestations de maintenance et réparations sont déclenchées au coup par coup et que la commune n'avait pas souhaité, il y a quelques années, contractualiser avec le SIDEC compte tenu du coût (environ 5000 € par an) et du fait que le matériel alors en cours de rénovation était très récent.

La question se pose à nouveau avec des délais d'intervention parfois trop longs comme cela a été signalé lors de la dernière réunion publique par certains riverains.

Après réflexion, le Conseil municipal souhaite avoir d'autres devis comparatifs et détaillés permettant une comparaison des tarifs plus approfondis et définir l'intérêt de passer un contrat ou non pour ce type de prestations.

Bâtiment

Lancement de l'étude « opération façades »

Madame PAILLARD informe le Conseil municipal qu'elle a reçu le devis de JURA HABITAT concernant l'opération façades pour un montant de 5 700 € TTC.

Cette prestation d'études permettra de définir les objectifs d'un programme de rénovation des façades du centre bourg (validé lors du vote du BP 2016) et à la commission bâtiment, qui sera chargée du dossier, de choisir les secteurs concernés, les critères d'attribution des aides, leur montant, le coût à prévoir par an au BP de la commune, etc...

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité valide ce devis et autorise le Maire à signer la convention avec JURA HABITAT. La commission bâtiment est chargée de piloter ce projet.

Jeunesse-Associations

Partenariat cartes jeunes

M. le Maire propose aux membres du Conseil de reconduire l'opération cartes jeunes qui existe depuis plusieurs années sur la commune à savoir financement à 50% pour tous les habitants de Dampierre répondant aux critères (moins de 30 ans).

Après délibération, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, décident de soutenir cette action à hauteur de 50 % soit 3,50 € par carte, dans les mêmes conditions que les années précédentes avec paiement obligatoire à la commande.

QUESTIONS DIVERSES

1 – M. FERRAND, qui a assisté à la présentation du dispositif au Département du Jura, informe le Conseil municipal qu'une nouvelle aide aux communes (nouvelle politique mise en place en faveur de la ruralité et des communes) pourra désormais être attribuée par le Département pour des projets de construction (Bâtiment et VRD). Une aide de 20 % supplémentaire pourra être attribuée sur un projet d'aménagement du territoire, par le Conseil Départemental.

M. le Maire indique que le projet d'aménagement du parvis de l'école rentre bien dans ce dispositif et que la sollicitation de subvention sera faite. Le projet étant enfin finalisé (retard du BE) la consultation sera lancée cet été pour un démarrage des travaux à la rentrée.

2 - M. FERRAND informe le Conseil municipal du projet de regroupement des deux casernes de pompier d'ORCHAMPS et du CIS CHAUX sur la commune de RANCHOT (nouvelle caserne unique de 5 travées). Ce projet (estimé à 680 000 €) sera financé par la communauté de commune (CCJN) et par le Département du Jura, projet réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la CCJN, compétente en la matière. M. le Maire indique qu'il y a eu quelques réactions et craintes exprimées par les pompiers du CIS de Chaux et par certains Maires mais que la proposition faite par le CA du SDIS est bien en cohérence avec les objectifs de défense du territoire en tenant compte des moyens humains mobilisables. Le Conseil municipal donne un avis favorable sur ce projet de nouvelle caserne unique à Ranchot.

3 – M. FERRAND propose au Conseil municipal de déplacer le panneau « Place Vautrot » situé dans le massif de fleurs vers le rond-point, pour inclure la place dite « Flore » qui n'a jamais été nommée officiellement afin d'agrandir la place Vautrot. Après débat, le Conseil municipal valide avec 8 voix pour et 5 contre, d'étendre la place Michel Vautrot en incluant la nouvelle place aménagée récemment ; le panneau sera ainsi déplacé.

4 – Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une réflexion est en cours au niveau SICTOM pour la mise en place de la redevance incitative (à la levée). La décision devra être prise par la communauté de commune Jura Nord adhérente au SICTOM. Le principe de cette redevance est d'inciter les usagers à produire moins de déchets en favorisant ceux qui sortent moins leurs bacs et en pénalisant ceux qui au contraire ne changent pas leurs habitudes (tarifs plus importants). Dans tous les cas, la mise en place de ce dispositif passera par une période test et une information renforcée auprès des usagers. Le dispositif final ne peut s'envisager avant 2018.

5 – M. GOUNAND informe le Conseil municipal d'un mail de l'agent communal précisant que la Source a été laissée dans un état de saleté déplorable lors du week-end.. M. le Maire et les membres du Conseil ne peuvent que constater l'incivilité des certaines personnes tout en étant assez impuissants face à ces comportements inadmissibles.

6 – Mme PAILLARD informe le Conseil municipal que l'appartement communal peut de nouveau être loué à partir du 25 juillet prochain. Le loyer resterait à 490 € /mois + 60 € de charges. Les membres du Conseil valident à l'unanimité les conditions de location de cet appartement.

7 – Mme BERNARD informe le Conseil municipal que le repas du CCAS aura lieu le 4 décembre 2016. L'animation se fera par Monsieur SICLET André. Il est précisé que les vœux du Maire auront lieu le 6 janvier 2017.

8 – Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu une demande de reprise de columbarium. Il précise que l'emplacement est vide. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents de rembourser au prorata temporis la personne pour la reprise de l'emplacement.

La séance est levée à 22h40